CONDITIONS :

UX PIASTRES PAR MOIS—payables six mois d'avance : ou en s'abonnant pour moins d'un mois, on paiera chaque abonnement au mois écoulé, à moins que le prix ne soit payé, et il sera fait une note de ceux qui voudront continuer leur abonnement, afin de leur assurer une place dans un numéro du LABEILLE, lors de la suspension du remplissement.

On avis ne paraîtra en Anglais ou en Français, et il n'en admettra pas dans une seule langue. Le prix est de pierres pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils aient été ordonnés, sans frais de leur envoyés.

On prend des abonnements à Paris, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Il faut un abonnement pour la campagne ou il n'est reçu à aucun abonnement qui ne soit chargé de payer d'avance qu'en s'adressant quelque en ville chargé de payer publiquement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagé, et allant à bord, et pouvant aussi pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,

No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.

1 septembre—

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET BELOXI

REGLEMENT

POUR LE DEPART DU BATEAU-A-VAPEUR DELTA,

Capitaine Martique,

Départ de Mandeville à la N. O.

Dimanche à 5 heures 1-2 A M.
Lundi à 5 heures A M.
Mercredi à 5 heures A M. de Beloxi.
Les autres jours de Mandeville à 5 heures P. M.

Pour du départ p. *Mandeville*,
Lundi à 7 heures et 1-2 A. M.
Mardi à 7 heures 1-2 A M.
Mercredi à 7 heures 1-2 A M.
Jeudi à 7 heures 1-2 A M.
Vendredi à 7 heures 1-2 A M.
Samedi à 5 heures 1-2 P M.
Dimanche à 7 heures 1-2 A M
Mardi, à 7 heures 1-2 pour Beloxi, A. M.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundi, mardi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,

No. 27, rue du Camp.

WM. BAGLEY, président.

10 juin—

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, il partira de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisses, par les chars de 3 heures ; adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,

No. 27, rue du Camp.

10 juin—

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits sus-nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, bagages devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY.

10 avril—

Rue du Camp no. 27.

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Bains de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquements intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons connaissements, s'adresser à bord, ou à

J. B. BYRNE.

6 août—6m

POUR LA HAVANE—(passage seulement.)

Le brick espagnol fin voilier EMELIO, capit. Sanez, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Canal, ou à

JOSE PRATS & FILS.

3 sept

POUR VERA-CRUZ ou TAMPICO.

Le brick mexicain SANTA ANNA, capit. Vanstavern, partira pour Véra-Cruz ou Tampico comme le fret se présentera. Il a la moitié de son chargement offert pour un de ces ports ci-dessus. Pour balance, s'adresser à

M S CUCULLU, LAFEVRE & Co.

27 août

POUR OMOA.

La fine voilière goelette ECLIPSE, capitaine Leidstedorff, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

J. LE BLANC,

No. 103, rue Royale.

6 août

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier VICTOR, capitaine Cordonnette, ayant une partie de sa cargaison engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LEBLANC, 103, rue Royale.

30 juillet

A FRETER.

Le navire danois INGEBORG, capitaine Ronne, est offert à fréter pour un port quelconque de l'Europe. Il sera prêt à prendre charge sous peu de jours.

Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à CARRERE & BORDUZAT, rue St. Louis, No. 11

15 juil

A LOUER—Trois belles maisons bien situées, convenables pour l'été, une desquelles est située dans la rue des Magasins, première encoignure au dessus de la rue Chartres ; les deux autres dans la même rue. S'adresser rue de l'Hôpital, No. 111.

1 septembre—6

A LOUER—Une belle MAISON située rue Royale, entre les rues Ste. Anne et Orléans. S'adresser à FELIX LABATUT,

15 août—6 rue Royale, No. 178.

M. P. MARIGNY, pour la comédie de son affaire, prévient le public qu'il s'est acquitté envers madame C. D. Marigny de la dette matrimoniale qu'il lui devait, et que séparé de corps et de biens avec la dite dame C. D. Marigny, elle n'a plus rien à lui réclamer, et que de plus il ne reste sur ses propriétés qu'une hypothèque de huit mille trois cents piastres et 90 cents payable à la dite dame C. D. D. Marigny, à 1, 2, 3 et 4 ans.

PROSPER MARIGNY.

3 sept—1m

AVIS AU PUBLIC.

Le soussigné informe le public qu'à partir de cette date la société existant sous la raison de Victor de la Cova et son frère est dissoute, d'un consentement mutuel. Victor de la Cova est seul chargé de la liquidation de la dite société.

V. DE LA COVA,
M. DE LA COVA.

25 août—6

PERDU.

Le soussigné a perdu hier matin, entre la rue de la Douane et l'encoignure des rues Bienville et Levée, un PAQUET scellé avec un papier blanc, contenant dix neuf cent trente piastres ; savoir : Un billet de $1000, et un chèque sur la banque de l'Union, tiré par S. J. Hobson & Co., de six cents piastres, le reste en billets dont il ne se rappelle.

Celui qui le trouvera sera libéralement récompensé en le remettant au soussigné, encoignure des rues Bienville et Levée.

15 juil

J. S. McFARLANE.

PRE. LAFAYE, syndic de la faillite de MM Castel et Dupuy marchands, encoignure Royale et St. Philippe, prie tous ceux qui doivent à cette faillite de venir régler leurs comptes sans délai, rue Royale, No. 147, afin d'éviter les poursuites qui seront dirigées contre eux s'ils négligent de payer ou régler à l'amiable.

PRE. LAFAYE.

12 juin

AVIS est par le présent donné que la société existant ci-devant sous la raison de Brooks & Curtis, est en jour dissoute d'un commun accord.

Toutes les personnes qui ont des réclamations ou demandes contre la dite société, sont priées de les présenter à John W. Brooks, ainsiôt qu'elles seront dues, lequel est chargé de régler les affaires ; et toutes les personnes qui doivent à la dite société sont priées de venir régler leurs comptes avec le dit Brooks.

JOHN W. BROOKS.
JOSEPH CURTIS.

21 juillet—

400 BALLES Couvertures Françaises, 2 pièces de la manufacture de Granier, à vendre par

J. MAGER.

27 août

100 BARILS Vin sec de Jerez ; 1 caisse Madère de Gamada, No. 20, à vendre par

E. J. FORSTALL,

rue Royale.

25 août—6

A VIL—On désire louer un jeune nègre pour conduire une diligence, pour lequel on demande 25 piastres mois. Enquérir au bureau de cette feuille. 29 août

TRAITES sur Figueras, à vendre par

J. MAGER.

29 juil

TRAITES sur York, Londres, et New York à vendre par

Th. NICOLET & Co.

1 août

TRAITES sur France, à vendre rue de l'Hôpitale, au comptoir de France.

6 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

Plusieurs ventes hebdomadaires, 10 septembre prochain, à midi, à la Bourse des Bourses.

Louisa, négresse âgée de 22 à 23 ans, domestique de maison, bon sujet, exempte des vices et maladies prévues par la loi, avec son enfant âgé de 10 mois.

Rosette, négresse âgée de 40 ans, elle dit qu'elle tombe du haut mal; avec son enfant Augustin, âgé de 10 ans.

Betsy, mulâtresse âgée d'environ 22 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, excellent sujet, garantie des vices et maladies par la loi.

Conditions : comptant.

Les actes de vente passeront Félix de Armas, notaire public.

29 août

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, le mardi, 23 septembre prochain, lundi prévu, à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-après décrits : appartenant à la succession de feue Madame Veuve Domingo Fleton,

Jacques, nègre créole, âgé de 36 ans, charretier, vacher, entendu aux travaux d'une habitation.

Jean Baptiste, griff créole, âgé de 25 ans, domestique et cocher.

Tom, nègre américain, âgé de 45 ans, borgne ; charretier.

Archy, nègre créole, âgé de 18 ans, charretier.

Auguste, nègre créole, âgé de 14 ans, vacher.

Jacob, nègre américain, âgé de 50 ans, charretier ; lunatique et enclin à la boisson.

Julie, négresse âgée de 34 ans, un peu cuisinière, avec ses trois enfants, Constance, âgée de 8 ans, Paul, âgé de 3 ans et Angélique de 11 mois.

Marie, mulâtresse créole, âgée de 23 ans, domestique.

Babet, négresse âgée de 25 ans.

Périne, mulâtresse créole, âgée de 46 ans, infirme.

Hannah, négresse, âgée de 65 ans.

Clara, négresse, âgée de 50 ans, cuisinière.

Marie, négresse créole âgée de 20 ans, fille de Clara, blanchisseuse repasseuse et domestique.

Félicité, mulâtresse créole, âgée de 3 ans, Honoré, son frère, mulâtre âgé de 7 ans, et Joseph, griffe âgé de 5 ans, orphelins.

Conditions : six et douze mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque et par comparu.

Le même jour à 4 heures de l'après-midi, dans la maison dernièrement occupée par le défunt, située sur le chemin du bayou près la maison Clark, tout le mobilier et les animaux, tels que chevaux, mulets et roches laitières et les charrettes, tombereaux, &c,

Conditions—Comptant.

22 août—1,ps

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 20 Septembre prochain, à midi à la Bourse Hewlett, d'ordre des commissaires des biens d'Antoine Foucher jr. Un superbe Terrain situé rue Dumaine entre Condé et Royale, mesurant 66 pieds et demie français face à la dite rue, dont 21 pieds est 60 pieds de profondeur, et les 45 1-2 restant, 121 pieds de profondeur, de plus les édifices qui sont dessus consistant en une maison construite dans le milieu du terrain, maçonnée entre poteaux, composée de chambres avec galerie devant et derrière de la dite maison, composée de 3 chambres avec galleria, cour, puits en briques, latrines; et de pas un jardin et un verger sur la façade du dit terrain.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par devant Jules Massy, not pub, aux frais de l'acquéreur.

20 août

PAR FERNANDEZ & WHITING.

LUNDI, 15 septembre, il sera vendu à 4 heures après midi, à l'encoignure des rues du Quartier et de Bourbon, le fonds d'un magasin de comestibles, bien assorti, consistant en liqueurs, vin, café, thé, &c.

29 août

TERRAINS A LEWISBURG.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, le lundi, 29 septembre 1834, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, 22 Lots de Terre, situés à Lewisburg, numérotés 58, 59, 38, 64, 65, 5, 23, 53, 17, 8, 13, 39, 6, 9, 42, 24, 4, 37, 44, 45, 46 et 7—qui ont été vendus à des personnes qui n'ont pas rempli les conditions de la vente précédente, faite le 22 mars dernier ; ces lots de terre sont vendus à leur folle enchère.

Conditions : Un tiers payable le 22 mars 1835, le reste par sommes égales, à 1 et 2 ans de date, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. W. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 22 août

PAR F. DUTILLET

P. Gabrielle contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Paroisses, dans et pour cette ville et paroisse en date du 23 courant.

Il sera vendu le Jeudi 27 septembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un demi terrain situé au faubourg Annonciation, No. 10, faisant partie de l'Ilet No. 20, ayant 30 pieds de face à la rue Thopsicous, sur 120 de profondeur, mesure française. La demie indivise d'un lot de terre à la baie St. Louis —Plus les esclaves suivants :

Peter, âgé d'environ 29 ans; Elim, âgée d'environ 23 ans, et son enfant; Frédérick, âgée de 13 ans; Henriette, âgée de 35 ans et Elizabeth—et enfin 48 actions de la Banque de Cité, à prendre à la dite Banque et elles sont déposées pour sûreté de $2100, qui seront remboursées à la dite Banque par l'acquéreur.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente seront passés chez Joseph Cavilier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 août—11,3ps

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le samedi, 20 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

L'esclave Dennis, âgé d'environ 26 ans, un bon drayman, ayant travaillé 4 ans dans un métier, actif et domestique intelligent, garanti des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions: moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

5 sept

PAR J. B. BLACHE.

MARDI, 30 de septembre, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 août 1834, et à la requête de Lx. Furnand fils, syndic des créanciers d'Elysée Rilleux, les esclaves ci-après nommés, abandonnés par ledit Elysée Rilleux à ses créanciers.

Nancy, négresse âgée d'environ 22 ans; Belfort, nègre âgé d'environ 23 ans, Mathilde, négresse âgée d'environ 20 ans; José, nègre d'environ 18 ans.

Conditions : comptant.

5 sept

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 9 août 1834, il sera vendu, le vendredi, 19 de septembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Une négresse nommée Espérance, âgée d'environ 26 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, passablement garnie, avec son enfant âgé de 7 mois, abandonnés par D. O. Nadaud à ses créanciers.

Conditions : L'acquéreur devra payer un billet de $287 50 et échu depuis le 5 de juin dernier, et s'obligera à en payer deux autres de $287 50 et, chacun datés du 2 oct. 1833, et payables à 12 et 18 mois de leur date; le reste sera payé en un billet endossé, à 60 jours.

L'acte de vente sera passé pardevant M. J. Cavillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

5 sept

PAR E. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, il sera vendu à l'encan, lundi, 6 Octobre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivans, dépendant de la succession de feu Jean George Joachim Augustin Bertin, savoir:

1o. Noël, mulâtre de 26 ans; 2o. Abner, de 30 ans, nègre de champ, un peu forgeron et un peu tonnelier, ayant été marron pendant quelques jours, mais s'étant rendu de son propre gré; 3o. Félix, nègre de 26 ans, cocher, domestique et bon nègre d'habitation; 4o. Germain, nègre de 19 ans, domestique; 5o. Adam, nègre créole de 12 ans, domestique; 6o. Constance, négresse ayant une hernie, âgée de 25 ans, avec ses quatre enfans, Frentin, de 9 ans, Spargo, de 5, Sonette de 2 ans et Victor de 8 mois; 7o. Lucy, mulâtresse de 45 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse; 8o. Ophélie, créole de 18 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse; 9o. Victorine, négresse de 16 ans, un peu cuisinière et domestique; 10o. Sam, de 28 ans, ayant fait un marronnage.

Conditions: Comptant et le reste payable à six mois, en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur de la succession et hypothèques sur les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Mardi 16 septembre courant, en vertu de l'ordre susdit, il sera vendu par l'entrepreneur soussigné, rue de Crapo, No 246, à 4 heures P. M, les propriétés mobiliers appartenant à la dite succession.

Conditions comptant.

5 sept—8,3ps

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse et la ville de la N. Orléans, en date du 27 août 1834, il sera vendu, lundi 8 de septembre, à 10 heures du matin, à son magasin d'envan, rue Conti, No. 20, pour le compte de la succession de feu Joseph Barrabine, 4 caisses de Drogues et Médicamens, dont on peut voir l'inventaire au bureau de l'entrepreneur soussigné.

Conditions : Pour toute somme de $50 et au dessus 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

5 sept

LE Dr. J. P. C. MASON, ayant donné sa démission dans l'armée des Etats-Unis, offre ses services qu'il peut rendre dans sa profession aux habitans et aux étrangers de la Nouvelle-Orléans et de son voisinage. Son bureau est à l'encoignure des rues Royale et de la Douane, en dessous de la pharmacie de M. Dumillard: 27 août—3m

VIN BORDEAUX EN BARRIQUES.—Grave-La Rose, Lafitte et Champagne, à vendre par

J. MAGER.

3 sept

VENTES PAR LE SHERIFF.

PAR FREMAUX & WHITING.

(Propriétés de Falcon.)

SAMEDI, 20 septembre prochain, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans la paroisse et ville de la Nelle Orléans, en date du 9 août 1834, et sous la direction de Messieurs Allen & Dunbar, syndics de la faillite, il sera vendu, pour la libération de leurs commettants, à la Bourse Hewlett, le samedi 20 Septembre prochain, à midi. Les propriétés suivantes de valeur, désignées par les Cases, savoir: Cases, Good et Jolie, et désignées par le terrain No. 24, mesurant 31 pieds 30 pouces front sur la rue du Canal, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur.

A cette, une grande maison à deux étages, sur le terrain ci-dessus spécifié, en briques, neuve et très commode, et étant actuellement occupée, nouvellement faite dans un genre différent, avec des portes à coulisses, et très convenable pour une grande famille. La cuisine est aussi en briques, à deux étages, contenant sept chambres, très bien faite, avec des cheminées; sur le derrière du terrain, il y a un grand magasin d'entrepôt, une écurie en briques, et remise, chambre à laver &c.

Conditions de la vente : L'acquéreur devra se mettre en lieu et place des vendeurs pour quatre billets à ordre, tous datés du premier de Novembre 1833, dont trois, de la somme de trois mille sept cent cinquante piastres chaque, à un, deux, et trois ans; et l'autre de quatre mille deux cents cinquante piastres, à quatre ans de ladite date, tous sans aucun intérêt. L'acte de vente, sera passé à l'étude de E. Jules Massy, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

22 août

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le lundi 15 Septembre prochain, à midi à la Bourse Hewlett.

1° Théodore, créole, âgé de 50 ans, tonnelier, jardinier, cocher et laboureur. 2° Louis, créole, âgé de 36 ans, charretier et laboureur. 3° Bastien, créole, âgé de 40 ans, charretier, cocher et domestique de maison. 4° Célestin, créole âgé de 24 ans, cocher, charretier propre à tout. 5° Lubin, créole, âgé de 58 ans, charretier presque infirme. 6° Nelson, américain, âgé 26 ans, cocher, domestique de maison. 7° James, américain, agé de 23 ans, bon forgeron et charretier. 8° Frédérick, américain âgé de 26 ans, paveur. 9° Ben, mulâtre créole, âgé de 30 ans, cuisinier, domestique de maison. 10° Manuel, créole, âgé de 15 ans, domestique de maison. 11° Abraham, américain, âgé de 21 ans, charretier, palfrenier. 12° Sam, américain, âgé de 30 ans, charretier et nègre de champ, maladif. 13° Estelle, âgée de 21 ans, fine blanchisseuse, repasseuse, plisseuse, un peu couturière et bonne domestique de maison. 14° Diana, âgée de 23 ans, blanchisseuse, repasseuse, plisseuse, un peu couturière et bonne domestique de maison; 15° Porcillir, âgée de 18 ans, blanchisseuse, repasseuse, couturière et un peu cuisinière; 16° Mary, âgée de 50 ans, cuisinière et blanchisseuse; 17° Lady, âgée de 24 ans, femme de Sam; blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière, avec ses deux enfans, Angella, âgée de 3 ans et un petit nègre de 19 mois.

Conditions: moitié en Mars 1835 et l'autre moitié en Mars 1836, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant O de Armas, not pub aux frais des acquéreurs.

20 août

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

LE lundi 15 septembre prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Hewlett, d'ordre des commissaires des créanciers d'Antoine Foucher fils, les esclaves suivans: Joseph Coleson, âgé d'environ 35 ans; Lacroix, de 45 ans; Sam, de 45 ans; Joseph Cup, de 40; Blackburn, de 35, il a une fistule; Aaron, de 30; Robert, de 90; Bradley, de 32; John Lindor, de 28, François Cup, de 35; Henry, de 25; Auguste, de 25; Stephen, de 20; Phaner, de 16.

Les conditions de la vente sont que les acquéreurs fourniront leurs billets endossés à la satisfaction de l'Association Consolidée, et payables le 24 mai 1835, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les esclaves ne seront délivrés que chez le notaire au moment où les acquéreurs fourniront leurs billets, et seront à leur risque dès le moment de l'adjudication.

Plus : les esclaves suivans :

François, nègre âgé de 36 ans, tonnelier, équarisseur, scieur de long, laboureur et charretier.

Manuel, nègre âgé de 22 ans, créole, scieur de long, charretier et laboureur.

Baptiste, nègre âgé de 40 ans, bucheron, bon couteau et bonne pioche.

Johnson, nègre âgé de 38 ans, équarisseur, bon scieur de long, &c.

Aimée, négresse âgée de 35 ans, bonne pioche et bon couteau.

Conditions de la vente: Au 1er. mars 1835, en billets endossés à la satisfaction des commissaires des créanciers du dit Antoine Foucher fils, et hypothèques jusqu'à parfait paiement, payables au domicile de la Banque de l'Association Consolidée. Les actes de vente seront passés chez Jules Massy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

11 août

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans, en date du 9 août 1834, il sera vendu samedi 27 septembre prochain à midi, sur la levée en face la rue Conti, et le lundi 29 du même mois, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes, abandonnées par Pierre Auvray à ses créanciers, savoir:

Le 27, plusieurs chevaux et mulets, charrettes, tombereaux et dogue. Conditions: toutes sommes au-dessous de $100, comptant, et au-dessus, à 60 jours en billets à satisfaction des syndics.

Le 29, à la Bourse, les propriétés suivantes:

1° Une négresse, nommée Clarisse, un peu cuisinière. Un nègre nommé Jacob, bon charretier. Un nègre nommé Ignace, bon charretier. 2° Un tiers indivis de 10 lots de terre formant ensemble environ la moitié d'un îlet située faubourg du quai des Dryades, faubourg des Réligieuses, désignés par les Nos 1 à 10 de l'ilet No 6, d'après un plan de l'arpenteur général, en date du 7 Février 1832 lequel plan est déposé au l'étude de Mr Lewis, notaire.

3o. Un lot de terre de forme irrégulière, situé même faubourg Ste Marie, d'après le susdit plan désigné par le No 2, dans l'ilet No 2.

Conditions: Les esclaves à 6 et 12 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les terrains moitié comptant, un quart le 20 février 1835, et le dernier quart le 20 février 1836.

Les actes de vente chez Felix Grima, aux frais des acquéreurs.

27 août

$50 DE RECOMPENSE.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque ramènera ou logera dans une des geoles de la Nouvelle Orléans, le nègre nommé ARCHER, parti marron avec son épouse le 5 octobre 1833, ledit nègre est d'une taille d'environ 6 pieds d'une forte constitution, parlant anglais, il fut acheté de la succession de Sr. Robert Lewis.

J. B. D. CAZENAVE,
pour P. CAZENAVE.

5 sept—8,2ps

PARTIE marronne dimanche 6 juillet, une mulâtresse nommée MARIA, d'environ 4 pieds 3 pouces de haut, ayant les yeux un peu enfoncés dans la tête, et la démarche légère, venue depuis peu du Natchez. Agée d'environ 23 ans, et parlant l'anglais. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'amènera au soussigné, ou la mettra dans une prison d'où il pourra la retirer.

ROBERT FARR,
No. 17, rue de la Commune.

1 août

$25 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne le 10 du courant, l'esclave POLLY, âgée d'environ 45 ans, d'un teint jaune, et de la taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces. Elle est un peu corpulente; elle a les cheveux un peu gris, les traits de la figure bien formés, un peu longs, et comme ceux d'une personne agitée par la colère. Elle a une légère cicatrice sur la joue gauche, près de la bouche, marche droit et parle très bien l'anglais la seule langue qu'elle connaisse. Elle a été élevée à Richmond en Virginie, a habité ce pays six mois, et cherche à ce que l'on croit à passer en Virginie.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas lui donner asyle sous les peines porter par la loi.

La récompense ci-dessus se donnera à quiconque l'arrêtera et la mettra en prison ou donnera l'information nécessaire pour la faire arrêter.

E. WELLS,
Nos. 27 et 34, rue du Camp.

25 juil—3ms

IL a été logé à la geole de la paroisse de Jefferson, les esclaves suivans:

Un nègre nommé Jesse, appartenant à M. A. Foucherjunir.

Une mulâtresse appartenant à M. Tailor, de la Nouvelle-Orléans, en tutement Margo.

J. CHARBONNET, shérif

8 sept

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT payées par le soussigné, à toute personne qui conduira chez lui, rue St. Pierre, No. 36, entre les rues Royale et Bourbon, ou dans une des prisons de cet Etat, la négresse nommée ROSINE, jardin de cette ville, âgée de 22 ans, très bonne blanchisseuse et repasseuse. Cette négresse est la même qui a appartenu à Mme. Veuve Marbeau, et actuellement à Mr. Jean Raphael Saillard. Elle est marronne depuis le 9 de ce mois; il est probable qu'elle cherchera à se louer ou à s'occuper comme blanchisseuse et repasseuse.

E. CARRABY.

16 juin—2f 3ps

LES soussignés ont en magasin, et offrent en vente, les articles suivants :

400 barriques Vin rouge, diverses qualités supérieures;
10 pièces pipes vieux Cognac,
24 tierces vieux Sauternes 1ère. qualité.
16 tierces Vin blanc de Graves, 1ère. qualité;
131 caisses vieux Bordeaux de 24 petites bouteilles;
14 caisses vieux Madère de 1820.
250 caisses Vin Bordeaux qualité supérieure;
86 caisses Vin St. Emilion Médoc;
74 paniers d'Anisette;
1 caisse Poignet;
30 caisses Eteriers en liège.

J. B. & F. LABATUT.

27 août

VENTES PAR LE SHERIFF.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*

Vente par le Régistre des Testaments, Vendredi, 26 septembre 1834, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente à la rue St. Claude, entre les rues Dumaine et St. Philippe, les meubles mobiliers et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feue Marie Louise Dubois, alias Jayotte f. c. l.

Conditions : Comptant. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, reg.

1 sept

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*

Vente par le Régistre des Testaments, Vendredi, 18 septembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Dubois, alias Jayotte f. c. l., les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un emplacement situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Moreau et Victoire, faisant partie du numéro désigné par le No. 196, sur le plan du dit faubourg, ledit terrain mesurant 32 pieds 9 pouces de face à la rue des Français, sur 99 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un autre Emplacement situé au dit faubourg Marigny, mesurant 40 pieds, plus ou moins, de face à la rue des Français, entre les rues Moreau et Victoire, sur 120 pieds de profondeur, ensemble la maison qui s'y trouve, composée de 4 appartements, une galerie sur le derrière, cuisine et autres dépendances.

3o. Un autre Terrain situé au dit faubourg Marigny, entre les rues Moreau et Victoire, mesurant 40 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur, et une vieille maison en bois dans le fonds.

Conditions de la vente: Un tiers payable le 30 avril 1835, un tiers payable le 30 avril 1836, et la balance le 30 avril 1837, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, chaque terme devra être divisé en trois billets de somme égale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

11 août

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*

Vente par le Régistre des Testaments, Vendredi, 26 Septembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Jeanne Prévost, f c l la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Casa-Calvo et Moreau, ayant 25 pieds de face [mesure française,) sur le côté méridional de la rue Mandeville sur 145 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Conditions de la vente: Moitié comptant et la balance à 12 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not pub, aux frais de l'acquéreur.

27 août

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*

Vente par le Régistre des Testaments—Mardi, 23 septembre, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Caroline Lanne, f. c. l., les esclaves ci-après décrits, savoir:

Mariquite, négresse âgée de 30 ans, cuisinière et ses deux enfans nommés Marie de 8 ans et Lise âgée de 5 ans.

Simonnette alias Lorette, griffonne âgée d'environ 30 ans, bonne gardienne d'enfans, et ses deux enfans nommés Charles, âgé de 9 ans et Gustave âgé de 7 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Et le même jour, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu dans la rue Ste. Anne, vis à vis la place d'armes, les meubles meublans et autres effets mobiliers appartenant à la même succession. Conditions : comptant.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs.

22 août

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*

Vente par le Register des Testaments, jeudi, 2 Octobre 1834, à midi j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Dalché alias Javotte, f c l l'esclave ci-après décrit, savoir:

Marguerite, négresse âgée d'environ 40 ans.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Louis Féraud, not pub, aux frais de l'acquéreur.

1 sept

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves

Succession de Claude Benoit Pignon ; Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire datif, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et ledit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

8 sept

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves

Succession de Raphael Bell ; Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir, à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

8 sept

Succession de Thomas P Willard.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*

Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jérémiah Berry, tuteur des enfans mineurs du défunt, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, register

10 sept

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—*E. Richards contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de Wm. Christy, notaire public, le lundi, 6 octobre prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la Cour,

ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Cha. Maurian, juge—No. 7686—*Antoine Jules Ory* contre ses créanciers, pour un atermoiement.—La pétition, dans ce cas, étant lue et enregistrée, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu le 26 septembre prochain, à l'étude de H. Fédouleaux, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et que pendant ce temps toutes les poursuites dirigées contre sa personne et ses